

ARRETE DE CIRCULATION**Le Maire de la commune de NAVARRENNX**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande d'Adeline CERDAN en date du 20 juillet 2026 pour le compte de la SPIE CityNetworks, qui souhaite effectuer des travaux de pose d'extension BTS pour un collectif sur la commune – rue de l'Abreuvoir et place du Foirail - à compter du 24 août 2026 - pour une durée calendaire de 60 jours ;

Vu la nécessité d'adapter la circulation pour faciliter l'intervention ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. La SPIE CityNetworks est autorisée à effectuer lesdits travaux du 24 août au 23 octobre 2026, charge à elle d'implanter, sous sa responsabilité, la signalétique visant à réguler ;

Article 2. La SPIE CityNetworks est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers ;

Article 3. Le service de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- ❖ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie
- ❖ la SPIE CityNetworks

Fait à NAVARRENNX, le 22 juillet 2026

Le Maire

Nadine Barthe

